



Commune de
SAINT ROMAIN
DE JALIONAS

DÉCISION RETIRANT LE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR Nouvelle construction D'une surface de plancher de 286 m²

ARRÊTÉ N° 2024-099-*mba*

Le Maire,

VU le permis de construire enregistré sous le numéro **PC0384512210002**,

- Accordé le 30/06/2022,
- À **SCI LES 4DM**, représentée par M. DI MARCO Jean-Pierre,
- Demeurant 53 Rue des Moulins - 38460 Saint-Romain-de-Jalionas,
- Pour Nouvelle construction (construction d'un bâtiment industriel de 286 m²),
- Destination : Industrie,
- Sur un terrain cadastré AB-1464,
- Sis 8 ZA les Sambetes - 38460 SAINT ROMAIN DE JALIONAS,

VU la demande de transfert de permis de construire enregistrée sous le numéro **PC0384512210002T01**,

- Accordée le 24/03/2023,
- À **SCI AJT**, représentée par M. VENTURA Thierry,
- Demeurant Chemin de Montmurier – 38540 GRENNAY,

VU la demande d'annulation du Permis de Construire (PC) **PC0384512210002** déposée le 04/04/2024, par **SCI AJT**,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L 422-1 a) relatif aux communes décentralisées,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS approuvé le 17/01/2017.

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : Le permis de construire susvisé **EST RETIRÉ**.

Fait à SAINT ROMAIN DE JALIONAS,

Le : **2 - MAI 2024**

Le Maire

Par délégation du Maire,
adjoint à l'Urbanisme
Yves MARTELIN



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.